



Dématérialisation fiscale

Comment en tirer profit ?



Sommaire

Edito	
Dématérialisation fiscale, de vraies opportunités à saisir	4
L'avis de Jean Saphores, Vice-Président de l'ordre des Experts-Comptables	
L'anticipation et la conduite du changement	5
Les neuf points-clés d'une dématérialisation fiscale gagnante	7
Témoignage de David Blanckaert, Fondateur de NRC "Les inquiétudes finissent par s'estomper"	10
Les solutions Sage au service de votre dématérialisation fiscale	11
Quizz & audit express	13
Glossaire	15
A propos de Sage	16



Edito

Dématérialisation fiscale : de vraies opportunités à saisir



Depuis plus de dix ans, avec notamment la généralisation progressive de l'obligation de télédéclarer la TVA, la dématérialisation des procédures de déclarations et de paiements fiscaux ne cesse de s'étendre.

Ces dispositions incitent les entreprises à remettre en cause régulièrement leurs façons de travailler, en interne ou avec leur cabinet d'experts comptables. En particulier parce qu'elles s'accompagnent de nouveaux formalismes techniques dans les échanges avec l'administration fiscale.

Ce guide de la dématérialisation fiscale a été conçu pour clarifier - voire dédramatiser - les changements à venir et présenter les différentes pistes organisationnelles et techniques qui s'offrent à la PME.

Il est en effet fondamental de prendre le temps d'analyser ces solutions, et de comprendre comment tirer parti de la nouvelle réglementation.

Les experts-comptables, au cœur de leur mission de conseil, ainsi que les efforts des éditeurs de logiciels de gestion, vont jouer un rôle primordial dans le succès.

La dématérialisation des déclarations et des paiements sur le plan fiscal, social voire commercial (TVA, IS, DSN, factures, etc.), s'inscrit dans une ambition générale de rationalisation, de simplification et de transparence dans les relations entre l'entreprise et l'Etat.

Respecter les nouvelles règles, c'est donner une chance supplémentaire à cette ambition d'aboutir, avec à la clé l'amélioration de l'efficacité et de la productivité des entreprises et des administrations concernées.

Arnaud Merlet
Directeur Marketing produits et services Sage France

L'anticipation et la conduite du changement

Demain, l'ensemble des données fiscales et sociales de l'entreprise sera totalement dématérialisé. Et demain, c'est bientôt !

Pour Jean Saphores, Expert-Comptable, et vice-président de l'Ordre des Experts Comptables, en charge de la dématérialisation, l'heure n'est plus au débat, mais à l'anticipation des nouvelles dispositions.

S'exprimant lors de l'évènement Sage destiné à ses clients*, Jean Saphores a d'abord consacré son intervention à un passage en revue des différentes nouveautés réglementaires : généralisation des télédéclarations, transmission des liasses fiscales, incitations à la facturation électronique, généralisation du Contrôle Fiscal des Comptabilités Informatisées (CFCI) ou encore, déploiement progressif de la [DSN](#) ([Déclaration Sociale Nominative](#)).

Son objectif : démontrer l'irréversibilité de ce mouvement vers la dématérialisation, qui puise parfois ses racines dans des obligations de transposition de textes européens - c'est le cas pour la facture électronique -, mais le plus souvent dans une volonté de rationalisation et une recherche d'efficacité de la part de l'administration fiscale. Ainsi, le CFCI, qui impose aux entreprises de produire des FEC (Fichiers d'Écritures Comptables) normalisés dès le début de la vérification, traduit selon lui *"une volonté d'automatiser les contrôles fiscaux, avec en toile de fond une réduction des effectifs de la DGFIP"*.

L'information va circuler plus rapidement

S'opposer à ce mouvement serait donc illusoire. Mieux vaut l'accompagner et, pour commencer, en goûter les avantages. Mais le vrai bénéfice porte sur l'organisation. *"Les flux de documents*

et de données, au sein du système d'information, vont circuler plus rapidement". Certes, prévient Jean Saphores, certaines dispositions vont entraîner des charges de travail supplémentaires, au moins momentanément. *"L'envoi mensuel des données sociales via la DSN par exemple, demande une adaptation des procédures internes et des réorganisations. Mais simplifier, cela ne signifie pas faire moins, plutôt faire mieux"*.

Les entreprises vont apprécier la rapidité des transmissions, la disponibilité de toutes les preuves de leurs envois, ce qui va limiter les contentieux. Enfin les téléversements (prélèvements à échéance), vont permettre une gestion plus fine de la trésorerie.

Place à l'archivage électronique

Il insiste en particulier sur la nécessité – qui constitue également une opportunité – de mettre en place des solutions d'archivage électronique, afin de stocker les originaux de factures électroniques ou les comptabilités informatisées. Pour finir sur une note résolument optimiste : *"il faudra des moyens, notamment logiciels, et je sais que les éditeurs y travaillent avec énergie. Mais surtout, ce mouvement vers la dématérialisation va demander des organisations et donc des collaborateurs à la hauteur. Que ce soit dans les entreprises ou dans les cabinets d'experts comptables les plus grands freins seront culturels et notamment générationnels. La conduite du changement sera donc primordiale pour réussir le passage à la dématérialisation et en retirer tous les bénéfices"*.



Les neuf points-clés d'une dématérialisation fiscale gagnante

Toutes les entreprises sont concernées par la dématérialisation fiscale : déclaration et paiement de la TVA depuis octobre 2014, télétransmission des liasses fiscales depuis le 1^{er} janvier 2015. Le mouvement se poursuit avec le déploiement de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) ainsi que l'obligation progressive pour les entreprises d'émettre des factures électroniques depuis le 1^{er} janvier 2017. Aussi les responsables financiers vont-ils devoir faire évoluer leurs organisations et sélectionner des solutions techniques, pour s'acquitter de ces obligations mais aussi en tirer profit.

Voici les neuf clés pour un choix optimisé.

1 - Adhérer à la logique de la dématérialisation et respecter le calendrier

Depuis la loi de finances rectificative de 2011, et avec une accélération due au "choc de simplification", les échéances se multiplient et se rapprochent pour les entreprises de toutes tailles sur le chemin de la dématérialisation.

Les prochains changements annoncés ne seront sûrement pas les derniers.

Après une période d'expérimentation, la DSN (Déclaration Sociale Nominative) devient progressivement obligatoire, en fonction de la taille de l'entreprise (fin du déploiement : juillet 2017). La validation des virements par fax est supprimée progressivement et remplacée par la signature électronique.

Les grandes entreprises émettant des factures pour les administrations de l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, ont l'obligation de les envoyer par voie électronique depuis janvier 2017.

L'entreprise doit évidemment se mettre en mesure de respecter les échéances. Plutôt que de réagir au coup par coup, elle a intérêt, le plus rapidement possible, à mettre en place des solutions techniques et organisationnelles lui permettant de faire face à ses nouvelles obligations.

2 - Respecter un formalisme technique

Les échanges de données entre les ordinateurs de l'entreprise et ceux de l'Administration s'effectuent selon les standards EDI, de manière

transparente pour les utilisateurs : par exemple, EDI-TDFC pour le Transfert des données fiscales et comptables. Les solutions de gestion (logiciels de comptabilité, de gestion commerciale, de paie et les ERP) doivent être aptes à fournir les données dans ce format. Celles-ci seront ensuite transmises, soit directement par le logiciel, soit par l'intermédiaire d'un module spécialisé dans la gestion des flux de données aux différents formats EDI.

L'avantage de cette seconde configuration est de rendre les éventuelles évolutions du, ou des formats imposés par l'administration, indolores pour l'utilisateur du logiciel de gestion. C'est alors le module de télétransmission qui s'adapte techniquement aux nouveaux formats d'échanges.

3 - S'attacher à la simplification des processus internes de l'entreprise

Le passage à la transmission de données dématérialisées à l'administration fiscale s'accompagne souvent d'évolutions dans la nature ou la fréquence des données à fournir. Il peut aussi correspondre à la mise en place de logiciels de gestion. Les habituels processus internes de transmission sont donc impactés, par exemple dans la définition des rôles de chaque intervenant : responsable financier, dirigeant, cabinet d'expertise-comptable.

Il est intéressant de saisir l'occasion fournie par ces nouvelles obligations fiscales pour repenser ces processus, dans le sens de la clarification et de la simplification. Le plus tôt sera le mieux, dès les premières dématérialisations demandées par l'administration, pour une réalisation au plus vite des gains générés par à cette nouvelle organisation.

4 - Réaliser des économies

La généralisation des obligations de télétransmission des données fiscales et de télépaiement va contribuer à multiplier les envois à réaliser par les entreprises, quelle que soit leur taille.

Alors que beaucoup d'entre elles ont jusqu'à présent préféré s'en remettre à leurs cabinets d'expertise-comptable pour gérer ces échanges, la question de leur coût est désormais à examiner avec attention.

Un équipement en logiciel de comptabilité d'abord, puis l'utilisation de modules de télétransmission, pourront notamment contribuer à limiter les dépenses jusque là consenties pour, par exemple, sous-traiter l'édition des liasses fiscales et les acheminer jusqu'à l'administration concernée.

5 - Optimiser la trésorerie

Alors que les règlements par chèque au Trésor Public sont encaissés à réception, le télépaiement présente un avantage inattendu, pour la TVA, l'IS, la CVAE ou le CFE par exemple. En effet, l'administration ne procède au prélèvement bancaire qu'à la date d'échéance.

Pour les entreprises qui, par crainte d'envoyer leurs chèques en retard ou de les oublier, avaient l'habitude de les poster en avance, souvent à réception de l'imprimé fiscal correspondant, cela peut représenter un gain de trésorerie de plusieurs jours.

6 - Mieux contrôler les processus

Avec la mise en place de logiciels de comptabilité et de modules de télétransmission, les utilisateurs de l'entreprise vont être assistés pour produire des données complètes et cohérentes. Les approximations ou les oublis tolérés dans des processus "papier", ne sont plus de mise dans un univers où les contrôles sont informatisés et immédiats. L'entreprise voit ainsi disparaître la quasi-totalité des erreurs qui subsistaient par le passé avec les processus "papier", et qui coûtaient très cher en corrections, voire en redressements.

7 - Renforcer le rôle de conseil de l'expert-comptable

La prise en charge, par les services internes des sociétés équipées d'un logiciel de comptabilité et de solutions de télétransmission, de traitements qui incombait jusqu'alors aux cabinets d'expert-comptable, va permettre à ces derniers de se consacrer à leurs missions de conseil.

Les économies réalisées par l'entreprise peuvent ainsi être réinvesties afin d'améliorer son pilotage. Pour les cabinets, cette évolution va aussi permettre de libérer certains de leurs collaborateurs de tâches fastidieuses, et de renforcer l'attractivité de leurs missions.



8 - S'assurer du suivi réglementaire de l'éditeur de logiciel

Certains éditeurs de logiciels proposent, dans le cadre de leurs contrats, une veille légale permanente de la part d'experts en fiscalité et d'équipes techniques, pour travailler à la mise en conformité régulière des logiciels de gestion.

9 - Bénéficier d'une administration plus efficace

Même si les conséquences de ces transformations ne se feront sentir qu'à moyen terme, la généralisation des échanges dématérialisés entre les entreprises et l'administration aura pour conséquence une plus grande productivité de cette dernière.

Moins d'erreurs de part et d'autre, et des processus raccourcis, sont les gages de cette efficacité dont nous pouvons tous espérer un coût de fonctionnement optimisé.

Télépaiement, EFI, EDI, les trois niveaux de la dématérialisation

La dématérialisation des échanges entre l'administration fiscale et l'entreprise peut s'établir à trois niveaux.

Le télépaiement



L'entreprise se contente, après avoir transmis initialement ses coordonnées bancaires à son SIE, de lui signifier, lors de ses échéances fiscales (par exemple le paiement de la TVA), son accord pour le prélèvement d'un montant déterminé.

L'EFI (Échange de Formulaires Informatisés)



Il permet à l'entreprise de remplir en ligne un formulaire pour transmettre des informations à l'administration qui va, par exemple, en déduire un montant d'impôt à payer. Cette façon de procéder permet de limiter les erreurs de saisie, car l'EFI effectue des contrôles de cohérence en ligne.

L'EDI (Échange de Données Informatisées)



Il permet l'échange entre le système informatique de l'entreprise et celui de l'administration, sans intervention humaine et selon un format technique déterminé par Bercy (par exemple TDFC, pour Transfert de Données Fiscales et Comptables). La cohérence des données est vérifiée à la fois au niveau des logiciels de comptabilité et du module chargé de les transmettre.

Les inquiétudes finissent par s'estomper

Fondateur de NRC, intégrateur de solutions de gestion pour les PME du Nord depuis 17 ans, David Blanckaert a entrepris d'expliquer à ses clients les nécessités, mais aussi les bienfaits de la dématérialisation. Un travail de longue haleine qui finit par payer.

Le choc de simplification, ou plutôt son contraire ?

Nous avons environ 450 clients sur la région, dans des entreprises comptant entre une vingtaine et deux cents salariés, auprès desquelles nous installons des solutions de comptabilité, de paie, de gestion commerciale, voire, pour les plus importantes, des ERP choisis en particulier dans la gamme Sage.

Les obligations nouvelles qui incombent aux entreprises d'automatiser leurs envois de liasses fiscales et plus généralement, de dématérialiser les transmissions de données, sont ressenties comme un effort supplémentaire à fournir, à l'opposé du discours sur le choc de simplification. Précisons-le, ce n'est pas notre opinion. Mais les bienfaits de l'automatisation ne se font sentir qu'à moyen ou long terme.

Dans un premier temps, elle se traduit par un surcroît de travail, d'autant que l'Administration profite du changement de mode de transmission pour demander souvent plus d'informations aux entreprises. Par exemple, avec la nouvelle *"requête et déclaration"* des loyers.

La peur des inexactitudes et du changement

L'intégrateur doit rassurer sur la capacité des différents logiciels à assurer une transmission sans erreurs. Encore trop souvent, les gestionnaires préfèrent entrer eux-mêmes certains chiffres dans des formulaires, car ils ont ainsi le sentiment de maîtriser le processus. C'est tout à fait paradoxal... car nous savons bien que c'est en procédant ainsi que les erreurs sont les plus nombreuses.

Il y a donc une importante conduite du

changement à mener, dans des services comptables qui ne bénéficient pas souvent d'un regard positif du management, lequel ne voit pas leur contribution à la valeur ajoutée de l'entreprise, et tarde donc à investir pour leur modernisation.

Des bénéfices certains à moyen terme

Chez NRC, nous constatons qu'il faut plusieurs mois pour que les entreprises s'approprient les concepts de la dématérialisation fiscale, alors que les outils logiciels comme ceux de Sage permettent d'aller beaucoup plus vite. C'est le prix à payer pour faire évoluer les processus internes, repenser la relation avec les cabinets d'experts-comptables. Mais c'est un investissement, en temps, qui sera d'autant plus rentable qu'à l'horizon 2017 non seulement les données fiscales mais aussi les données sociales seront à transmettre entièrement par voie dématérialisée.



Les solutions Sage au service de votre dématérialisation fiscale

Sage accompagne les entreprises françaises depuis de nombreuses années, dans toutes leurs opérations de gestion et dans l'optimisation de leurs performances économiques. Pour aider les PME à faire face à leurs obligations fiscales, Sage met à leur disposition des solutions simples, fiables et évolutives. **Les solutions de Comptabilité de Sage** bénéficient ainsi de développements fonctionnels correspondant à leurs besoins métiers et compatibles avec les dernières évolutions légales.

Ces solutions permettent de

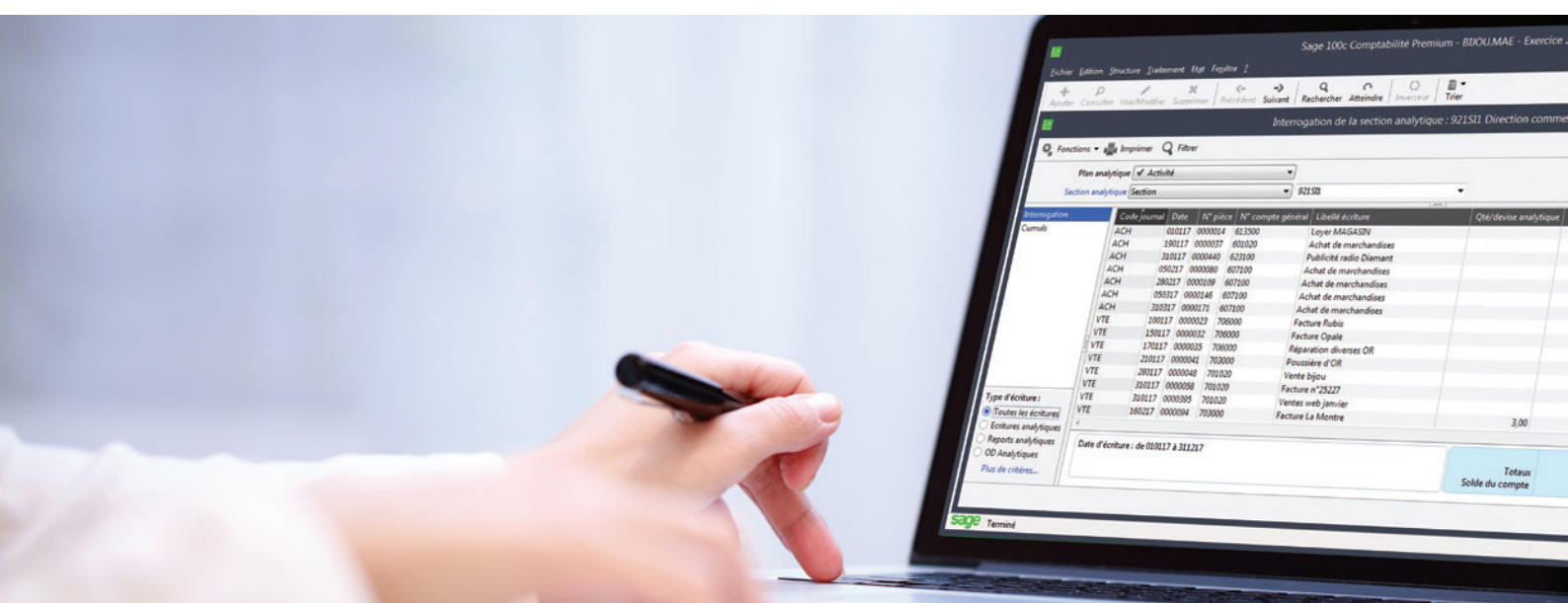
- Tenir une comptabilité rigoureuse : générale, auxiliaire, analytique et budgétaire et jusqu'aux normes IAS/IFRS
- Gérer et payer la TVA en mode EDI
- Organiser le recouvrement des créances impayées
- Piloter les finances en temps réel pour améliorer les performances au quotidien

Sage 100c Comptabilité est en adéquation avec la taille de chaque entreprise.

Conforme aux évolutions légales en vigueur, les enrichissements fonctionnels de ce logiciel permettent aux dirigeants de PME de piloter facilement et sereinement leur gestion comptable, d'accéder aux données en situation de mobilité et de profiter d'un confort de travail inégalé.

En complément de ces logiciels de comptabilité, Sage 30 Etats Comptables et Fiscaux et Sage 100 Etats Comptables et Fiscaux,

proposent une automatisation de la production des comptes annuels (liasses fiscales et paiement de l'impôt dématérialisés, plaquettes comptables et financières...). Conformés aux obligations légales, totalement sécurisés au niveau des données comptables et fiscales, ils bénéficient de tout le savoir-faire et du suivi des experts Sage.



Sage 100c Comptabilité, une interface simple et ergonomique



Sage 100c Comptabilité, une interface simple et ergonomique

En particulier, ils offrent une interopérabilité totale avec Sage Direct Déclaration, le portail fiscal et social de l'éditeur qui se charge d'acheminer, conformément aux réglementations, les liasses fiscales et les plaquettes aux administrations concernées.

Les solutions Sage 30 EDI Fiscal et Sage 100 EDI Fiscal proposent quant à elles uniquement la dématérialisation des données fiscales et de leurs paiements.

Audit express où en êtes-vous avec la dématérialisation fiscale ?



Quelle est la taille de votre entreprise ?

- - de 5 salariés
- ▲ - de 20 salariés
- + de 20 salariés

Qui prend en charge vos opérations de gestion courante ?

- Notre expert-comptable
- Notre service comptable
- ▲ Le gérant de l'entreprise

Combien de fois par an faites-vous appel aux services de votre expert-comptable ?

- 1 fois
- ▲ 2 à 5 fois
- + de 6 fois

Disposez-vous, en interne ?

- ▲ D'un logiciel de comptabilité
- D'un ERP
- ❖ Des deux
- D'aucun des deux

Avez-vous des compétences informatiques en interne ?

- ▲ Non
- Oui

Votre société appartient-elle à un groupe, assujetti à des obligations mensuelles de dématérialisation fiscale ?

- Non
- Oui

Quel volume de pièces commerciales (devis, bons de commandes, factures) éditez-vous par mois ?

- Entre 5 et 30
- ▲ Entre 30 et 100
- + de 100

Gérez-vous en interne les déclarations de charges sociales et les documents de gestion administrative du personnel (attestation Assedic par exemple) ?

- Oui
- Non
- ▲ Je ne sais pas

Audit express

Réponses

■ Majorité de carrés

La dématérialisation fiscale concerne même les petites entreprises : malgré la taille encore modeste de votre entreprise, vos obligations vont aller en se renforçant en matière de dématérialisation fiscale, puis sociale. Le papier aura quasiment disparu de vos échanges avec l'administration ou les OGA d'ici la fin 2017.

Un logiciel de comptabilité pour maîtriser ses flux : l'utilisation d'un logiciel de comptabilité aide à rationaliser d'abord la production de vos données comptables puis fiscales, éventuellement grâce aux conseils de votre expert-comptable. La qualité des données produites permet ensuite des transmissions automatisées à l'administration, sans risque d'erreurs.

La dématérialisation pour aider à la structuration des opérations internes : dans la mesure où les obligations de dématérialisation qui vous incombent se développent, pourquoi ne pas en profiter pour structurer les processus internes ainsi que les échanges avec votre expert-comptable autour de la production des données comptables et fiscales ?

▲ Majorité de triangles

Automatiser vos déclarations à partir de votre logiciel comptable : le logiciel comptable dont vous êtes déjà équipé vous permet de produire des données de qualité. Automatiser leur mise en forme dans les standards EDI exigés par l'administration fiscale ou les OGA, vous permettra de gagner un temps précieux et de limiter vos risques d'erreurs.

Des économies à réaliser, dès maintenant : la transmission automatisée et normalisée de vos données comptables et fiscales, se traduit, dès la première opération, par des gains de temps et d'affranchissements. Il n'y a plus à traiter les erreurs occasionnées auparavant par les interventions humaines. Il s'y ajoute des optimisations de trésorerie. Enfin, si vous avez l'habitude de faire appel à votre expert-comptable

pour ces traitements, leur internalisation vous fera également réaliser de substantielles économies.

Un changement culturel à gérer : les premières dématérialisations demandées par l'administration fiscale nécessiteront un effort d'adaptation de vos équipes, notamment comptables. L'utilisation de solutions informatisées pour la transmission vous permet d'accompagner au mieux ce changement culturel, en le rationalisant.

● Majorité de ronds

Vos flux transmis à l'administration se multiplient : l'obligation de transmettre des données fiscales et comptables, à un rythme de plus en plus soutenu, justifie le choix d'une solution d'industrialisation de ces transferts, afin d'en limiter l'impact sur la productivité de votre service comptable.

Données sociales et factures, les prochaines étapes de la dématérialisation : investissez dès maintenant sur des solutions de gestion et de transmission pour optimiser la transmission dématérialisée de vos données comptables et fiscales, en optimisant vos processus internes autour de ces nouvelles obligations ! Vous créez ainsi des conditions favorables à la mise en place de la facture électronique et de la transmission des données sociales.

Appuyez-vous sur les conseils de votre expert-comptable, pour le développement de votre entreprise. En économisant les budgets de sous-traitance que vous lui confiez auparavant pour des missions de traitements de vos données, vous dégagéz des possibilités de réinvestir sur des missions de conseil, beaucoup plus utiles au développement et à la sécurisation de vos activités.

Glossaire

BDF : Banque de France

CFCI : Contrôle Fiscal des Comptabilités Informatisées

DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

DSN : Déclaration Sociale Nominative

EDI : Échanges des Données Informatisées

EFI : Échanges de Formulaires Informatisés

FEC : Fichier des Écritures Comptables

IFU : Imprimé Fiscal Unique

OGA : Organisme de Gestion Agréé

TD - DE : Transfert des états des intérêts "Directive épargne"

TDFC : Transfert de Données Fiscales et Comptables

TD - RCM : Transfert des Déclarations des Revenus des Capitaux Mobiliers

À propos de Sage

Sage, le leader du marché des solutions intégrées de comptabilité/gestion commerciale, de paie et de solutions de paiement en ligne, soutient les ambitions des entrepreneurs à travers le monde.

Sage a été créé il y a **35 ans** ; aujourd'hui plus de **13 000 collaborateurs** présents dans **23 pays** accompagnent les millions d'entrepreneurs qui dynamisent l'économie mondiale. Nous réinventons et simplifions la gestion d'entreprise avec des technologies de pointe et en collaborant avec une communauté dynamique d'entrepreneurs, de dirigeants de Start-ups, de TPE et de PME, de commerçants, de comptables, de partenaires et de développeurs. En tant qu'entreprise cotée au London Stock Exchange (FTSE 100), Sage a fait du soutien aux communautés locales sa priorité, grâce à l'activité caritative de la Fondation Sage.

Pour retrouver l'actualité sur la dématérialisation : **[Blog Sage](#)**

Pour en savoir plus sur les solutions Sage : **www.sage.fr**



10 place de Belgique
92250 La Garenne Colombes

Plus d'informations

0 825 825 603 Service 0,15 € / min
+ prix appel

Export : +33 (0)5 56 136 988

www.sage.fr